

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécycy
Séance du 05 décembre 2022**

L'an 2022 et le 5 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, Maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mme CACHO Magalie (a donné pouvoir à Mr SARREAU Philippe), Mme CAMUZAT Aurélie

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 12
- Votants : 13 (*arrivée de MM GANGNERON et LAUNAY à 19h30 et de Mr POISSON à 20h35*)

Date de la convocation : 28 novembre 2022

Date d'affichage : 28 novembre 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de Bourges le

Et publication le

Secrétaire de séance : Mme JOUAN Séverine

Sommaire

- a. Désignation d'un secrétaire de séance
- b. Approbation du compte-rendu du conseil du 21 octobre 2022
- c. Evènements et décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal
 - Demande de reconnaissance de la commune « sécheresse gonflement des sols »
 - Chambres froides au Foyer Rural, gaz de l'ancienne chambre froide
 - Noël des personnes de plus de 72 ans
- d. Délibérations
 1. Décision Modificative pour les échéances d'emprunt

2. Nomination des nouveaux régisseurs
3. RIFSEEP
4. Répartition de la taxe d'aménagement entre la commune et la CDC
5. Approbation du RPQS Eau et Assainissement

e. Questions diverses

- Demande du Foyer Rural de participer aux frais de chauffage pour les activités
- Remerciements ADMR pour la subvention et collecte
- Point sur le recensement
- Prochaines dates et échéances (vœux du maire...)
- Clubs des aînés

a. **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme Séverine JOUAN est désignée secrétaire de séance.

b. **Approbation du compte-rendu du conseil du 21 octobre 2022**

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

c. **Evènements et décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil**

- Demande de reconnaissance de la commune « sécheresse gonflement des sols »

Une habitante de Brécy a demandé à ce que la commune soit reconnue comme étant en état de « catastrophe naturelle / sécheresse » en raison de fissures apparues sur sa maison. La demande a été faite, le dossier sera étudié au premier trimestre 2023, pour une réponse été 2023.

- Chambres froides au Foyer Rural, gaz de l'ancienne chambre froide

Dans le cadre de l'Appel à Projets France Relance, une armoire froide positive et une table réfrigérée ont été achetées pour la cantine.

Le gaz qui était dans le circuit de l'ancienne chambre froide a été évacué, la chambre froide sera démontée.

La commission bâtiments va se réunir pour étudier les possibilités d'utiliser cet espace, mais également pour réfléchir à d'éventuels travaux de rafraîchissement (plafond de la cuisine par exemple).

- Noël des personnes de plus de 72 ans

80 personnes (17 couples et 46 personnes seules) vont recevoir un colis de Noël de la part de la commune : panier garni de la boutique de Rians d'une valeur de 25€, et un bon d'achat de 20€ à utiliser aux Comptoirs de Brécy ou à l'épicerie ambulante Brocadet.

Une carte de vœux municipale a été conçue, et tous les élèves de l'école de Brécy vont fabriquer une carte de vœux, pour que chaque aîné en ait une dans son colis.

Les distributions sont prévues le vendredi 16 et le samedi 17 décembre par la commission action sociale / CCAS.

d. Délibérations

1. Décision Modificative pour les échéances d'emprunt

Référence : 2022_0035

Objet : Décision modificative budgétaire

Il est nécessaire de prendre une décision modificative pour créditer le compte de paiement des emprunts (notamment pour l'emprunt concernant les travaux du commerce).

La décision modificative proposée est la suivante :

Sens	Section	Chapitre - Article	Montant proposé
D	Fonctionnement	67 - Charges exceptionnelles	- 6 000€
D	Fonctionnement	023 - Virement à l'investissement	+ 6 000€
R	Investissement	021 - Virement au fonctionnement	+ 6 000€
D	Fonctionnement	1641 - Emprunts en euros	+ 6 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Valide la décision modificative budgétaire proposée

2. Nomination des nouveaux régisseurs

Référence : 2022_0036

Objet : Nomination des nouveaux régisseurs

Actuellement, la commune dispose de deux régies :

- Garderie / Cantine
- Foyer Rural / locations

Sandrine CASTEL, ancienne secrétaire de mairie, et André DUPLAIX, ancien agent technique, étaient toujours régisseurs. Il est nécessaire de modifier les personnes en charge des régies. La trésorerie a donné son accord.

Il est proposé les régisseurs suivants :

- Cantine / Garderie : la titulaire reste Patricia LEGER, Nelly GANGNERON devient suppléante
- Foyer Rural / Locations : la titulaire devient Nelly GANGNERON, Emmanuel PALLEAU devient suppléant

Cela permettra, notamment, d'avoir trois personnes pouvant se rendre à la trésorerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Valide la nomination des régisseurs

3. RIFSEEP

Il avait été prévu d'aborder le RIFSEEP (système d'attribution de prime pour les agents), mais il faut d'abord saisir le comité technique du Centre de Gestion avant toute modification. La saisine va être réalisée, le CDG se prononcera, et si cela est favorable, des modifications pourront être votées.

3Bis. Répartition de la taxe d'aménagement entre la commune et la CDC

Référence : 2022_0037

Objet : Répartition de la taxe d'aménagement entre la commune et la CDC

Actuellement, le taux de la taxe d'aménagement sur la commune est de 3%.

Le conseil communautaire a présenté une proposition de répartition de la taxe d'aménagement entre les communes et la communauté de communes. Un tableau de calculs est présenté, avec des points, barèmes, et totaux, en fonction des équipements dans les communes et à proximité.

Le coefficient de pondération pour Brécy est de 0.46875.

Le taux de réversion proposé pour 2022 est de 0%. Celui pour 2023 est de 0.5% du socle imposable défini pour l'EPCI. Ce taux a été voté par le conseil des maires et le conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Adopte le reversement d'une partie de la taxe communale selon le critère de calcul suivant :
 - Coefficient de pondération : 0.46875
 - Taux de réversion pour 2022 : 0% du socle imposable défini pour l'EPCI
 - Taux de réversion pour 2023 : 0.5% du socle imposable défini pour l'EPCI

4. Approbation du RPQS Eau et Assainissement

Référence : 2022_0038

Objet : Approbation du RPQS Eau et Assainissement

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité d'eau potable.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RQPS) de l'Eau et le RQPS de l'Assainissement, présentés lors du Parlement de l'Eau en novembre et lors du conseil communautaire du 17 novembre, sont présentés au Conseil Municipal.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service public.

Dans ces rapports figurent des informations sur la tarification actuelle et à venir, et sur les travaux envisagés (réservoir de Brécy par exemple).

Après présentation des deux rapports, le Conseil Municipal

- Adopte le RPQS du service public d'Eau et du service public d'Assainissement
- Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr

Cette délibération a amené un échange sur la SAUR, prestataire pour la CDC en ce qui concerne l'eau et l'assainissement. Il est demandé de faire remonter toutes les remarques

auprès du secrétariat de la mairie, qui transmettra ensuite à la CDC. En effet, il y a eu ces derniers temps des dysfonctionnements tels que : réception du rappel de facture sans réception de la facture initiale ; dépôt d'un avis de passage de relevé de compteur alors que la personne était présente ; absence de réponses téléphoniques et mails...

e. Questions diverses

- Demande du Foyer Rural de participer aux frais de chauffage pour les activités

Arrivée de Mr Gérard POISSON à 20h35

Le Foyer Rural a proposé de participer aux frais de chauffage, en raison des nombreuses activités qui ont lieu chaque semaine, et en lien avec la hausse des coûts énergétiques. Le Conseil Municipal trouve compliqué d'effectuer des relevés, et pense que cela pourrait soulever des questions d'équité envers les autres structures. Il préfère que le Foyer Rural réalise davantage d'activités, ou une activité nouvelle, en utilisant ces fonds de « chauffage ».

- Remerciements ADMR pour la subvention et collecte

L'ADMR remercie le CM pour la subvention accordée.

La collecte alimentaire a eu lieu sur le territoire, à la mairie et dans les écoles et cela a bien fonctionné : 73.6 kilos pour Brécy et 59.4 kilos pour les écoles.

- Point sur le recensement

Deux agents recenseurs ont été recrutés : André DUPLAIX et Nathalie BORGNIET. Ils seront en formation les 3 et 10 janvier 2023.

- Prochaines dates et échéances (vœux du maire...)

Fête de Noël : 18 décembre à 14h (changement d'horaire en raison de la finale de la coupe du monde). Le Conseil sera sollicité pour le service des boissons et goûter après le spectacle.

Vœux du maire : 18 janvier à 18h30

Vœux des agents communaux : 5 janvier à 18h30

Un flash info devrait paraître rapidement.

- Clubs des aînés

Une réunion de toutes les associations de Brécy a lieu lundi 12 décembre pour aborder les événements de 2023.

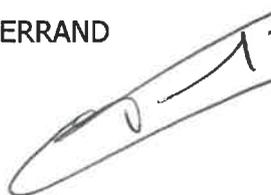
Le prochain Conseil est fixé au vendredi 27 janvier, à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Brécy le *14 décembre 2022*

Le Maire,

Christian FERRAND



La Secrétaire de séance,

Séverine JOUAN

